

**MAIRIE DE RUFFEC****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**● **SEANCE DU MARDI 04 AVRIL 2023** ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	30/03/2023
Date d'affichage de la convocation	30/03/2023

**PRESENTS** : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, Mme Nicole GAYOUX, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine BELLANGER, M. Jean COITEUX, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES

**POUVOIRS** : Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Jean-François JOBIT, Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Franck LOPEZ en faveur de Mme Catherine BELLANGER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Jean-Paul FORT

**ABSENTS** : /

M. Jean-François JOBIT est désigné secrétaire de séance.

**DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-33,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020\_24\_06\_02 portant désignation de M. le Maire en tant que délégué titulaire au SDEG 16 et de M. Jean COITEUX en tant que délégué suppléant,

Vu l'arrêté du Maire n°DG\_022\_22 en date du 24 juin 2022 portant retrait des délégations de fonction et de signature à M. Jean COITEUX,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022\_07\_01 en date du 11 juillet 2022 actant du retrait des fonctions d'adjoint au Maire à M. Jean COITEUX,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente,

Considérant le retrait des délégations de fonction et de signature à M. Jean COITEUX en date du 24 juin 2022, et le retrait de ses fonctions d'adjoint au Maire à compter du 11 juillet 2022 ;

Considérant le contexte actuel de hausse des coûts de l'énergie qui impose à la Commune d'être vigilante dans le suivi des contrats qui la lient avec les fournisseurs d'énergie et nécessite de disposer de l'ensemble des informations pour permettre à la collectivité de maîtriser au mieux ses dépenses énergétiques ;

Considérant que M. FORT a été élu Adjoint au Maire en date du 11 juillet 2022 et que M. le Maire lui a confié, à compter du 12 juillet 2022, toute délégation de fonction et de signature pour ce qui concerne les Finances de la Commune, et notamment l'analyse budgétaire et financière ;

Considérant que M. FORT siège au PETR du Ruffécois en tant que 5<sup>ème</sup> Président en charge des affaires relatives au climat, aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** Désigne M. Jean-Paul FORT en tant que délégué suppléant pour siéger au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, SDEG 16.

**ARTICLE 2 :** L'article 1<sup>er</sup> de la délibération du 24 juin 2020 est modifié ainsi qu'il suit :

- Délégué titulaire : M. Thierry BASTIER
- Délégué suppléant : M. Jean-Paul FORT

**ARTICLE 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et à Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente.

Publiée sur le site Internet  
de la Commune le 11 AVR. 2023

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Thierry BASTIER

